

COMITÉ DES RÉGIONS
DIRECTION E – Politiques horizontales et réseaux
DIRECTION C – Travaux consultatifs, commission COTER



**Note d'information sur la consultation ciblée sur le règlement du Parlement européen
et du Conseil établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe
COM(2011) 665**

La crise financière, économique et politique actuelle a mis en évidence la nécessité de poursuivre les investissements dans le domaine des infrastructures afin de générer de la croissance et de créer davantage d'emplois, de garantir la mobilité des personnes et des biens en Europe, d'achever l'intégration du marché unique et d'assurer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE.

Afin de relever ces défis, la Commission a publié le 29 juin 2011 sa proposition sur le prochain cadre financier pluriannuel pour la période de 2014 à 2020, qui prévoit de créer un nouvel instrument intégré en matière d'infrastructures, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), dont se servira l'UE pour investir dans les domaines prioritaires des transports, de l'énergie et des télécommunications. Le 19 octobre 2011, la Commission européenne a publié la version finale de sa proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (COM(2011) 665).

Doté d'un budget de 50 milliards d'euros, ce mécanisme pour l'interconnexion en Europe servira à financer des projets qui établissent les liaisons manquantes des réseaux européens de transports, de l'énergie et de l'infrastructure numérique. Il assurera également la promotion de modes de transport plus propres et de connexions à haut débit très rapides, et facilitera l'utilisation des énergies renouvelables conformément à la stratégie Europe 2020, faisant ainsi de l'économie européenne une économie plus verte. De plus, le financement des réseaux dans le domaine de l'énergie renforcera l'intégration du marché intérieur de l'énergie, réduira la dépendance énergétique de l'Union européenne et améliorera la sécurité de l'approvisionnement. En mettant l'accent sur des réseaux intelligents, durables et parfaitement interconnectés dans le domaine des transports, de l'énergie et de la technologie numérique, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe contribuera à l'achèvement du marché unique européen.

La Commission a sélectionné les projets auxquels les investissements supplémentaires de l'UE seront les plus profitables. En particulier, la Commission espère qu'en conférant une crédibilité à des projets d'infrastructure et en réduisant leur profil de risque, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe jouera le rôle de catalyseur et attirera d'autres financements des secteurs privé et public. Fidèle à son

engagement de créer des synergies et de simplifier les règles, la Commission propose, pour la première fois, un instrument unique de financement pour les trois secteurs de réseaux.

Le cadre commun et l'instrument unique de financement que constitue le MIE visent à simplifier le cadre actuel de l'UE en ce qui concerne le financement des infrastructures du réseau transeuropéen.

En premier lieu, la Commission européenne tente de garantir une approche cohérente du financement des projets de l'Union dans les trois secteurs (transports, énergie et télécommunications).

En deuxième lieu, la Commission européenne prévoit que le cadre commun du MIE pour les projets d'infrastructure permettra de réaliser des économies d'échelles et de réduire ainsi les coûts administratifs, d'utiliser plus efficacement les ressources et d'améliorer les rendements grâce à ces synergies.

En outre, il suscitera une approche plus transparente, cohérente et simple des financements européens, ce qui devrait contribuer à favoriser un climat plus favorable aux investissements, qui permette d'attirer les financements du secteur privé nécessaires pour réaliser les objectifs de l'UE. De surcroît, cette initiative permettra d'approfondir la coopération entre ces trois secteurs et donc d'accroître les échanges de bonnes pratiques. Cela permettra de renforcer l'efficacité et l'efficience du financement de l'UE dans chaque secteur d'investissement.

L'interconnexion en Europe dans le domaine des transports

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe prévoit d'investir 31,7 milliards d'euros pour moderniser l'infrastructure de transport en Europe, établir les liaisons manquantes et supprimer les goulets d'étranglement. Sur ce montant, un montant total de 10 milliards d'euros sera réservé au sein du Fonds de cohésion pour financer des projets dans le domaine des transports dans les pays éligibles à ce Fonds. Les 21,7 milliards d'euros restants seront affectés aux investissements dans les infrastructures de transport dans tous les États membres.

En Europe, les systèmes de transport se sont traditionnellement développés selon des axes nationaux. De ce fait, ils ne sont pas pleinement adaptés à la mobilité des biens et des personnes à travers toute l'Europe. La mise en place de corridors transnationaux de transport est donc absolument indispensable pour réaliser les objectifs du marché unique, de la politique de cohésion et de la stratégie Europe 2020. En conséquence, la Commission européenne a défini à l'échelle européenne un "réseau central" composé de corridors multimodaux et qui permet de transporter des marchandises et des passagers très efficacement et en produisant peu d'émissions. Les investissements contribueront à améliorer l'efficacité et la durabilité des infrastructures existantes et compléteront également les liaisons manquantes et réduiront les goulets d'étranglement.

L'interconnexion en Europe dans le domaine de l'énergie

Le règlement que propose la Commission concernant des orientations pour la mise en œuvre des priorités en matière d'infrastructures énergétiques dans l'UE définit douze corridors et domaines prioritaires, quatre pour chacun des secteurs: transport d'électricité et de gaz, déploiement des réseaux intelligents, autoroutes de l'électricité et réseau transfrontalier de transport du dioxyde de carbone.

On estime que des investissements d'environ 200 milliards d'EUR seront requis pour les seuls réseaux d'électricité et de gaz. La Commission prévoit que la moitié du montant total de ces investissements devrait être apportée par le marché seul, tandis que l'autre moitié nécessitera une intervention publique pour mobiliser les investissements privés nécessaires.

L'interconnexion en Europe dans le domaine des transports

En ce qui concerne le secteur des télécommunications, le principal objectif de l'UE consiste à éliminer les goulets d'étranglement numériques qui entravent l'achèvement du marché unique numérique. Afin de réaliser cet objectif, l'UE entend mettre en place un réseau complet à haut débit et des plateformes clés d'infrastructures de services numériques permettant un déploiement numérique cohérent des services publics européens. Ces réseaux sont indispensables à la fois pour réaliser la stratégie numérique pour l'Europe et pour contribuer aux objectifs de croissance intelligente que se fixe la stratégie Europe 2020. Comme indiqué précédemment, le montant estimé des investissements requis pour réaliser ces objectifs d'ici 2020 s'élève jusqu'à 270 milliards d'euros. Cependant, la Commission européenne estime qu'en l'absence d'une intervention publique de l'UE, les investissements du secteur privé ne dépasseraient pas la somme, relativement modeste, de 50 milliards d'euros. Étant donné l'importance, à la fois pour les citoyens de l'Union et pour le marché unique, des avantages sociaux que l'on peut retirer des investissements dans les infrastructures numériques, une intervention publique ciblée s'impose donc pour stimuler le marché.
